



Déclaration liminaire de la FSU 93 CHSCT Départemental du mardi 19 juin 2018.

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics a dévoilé son projet pour « un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ». Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction publique en France depuis la Libération : le paritarisme. Dans le projet présenté par la DGAFP, les CAP ne seraient plus consultées pour les titularisations, les CAP ne seraient plus consultées pour les mutations, les CAP ne seraient plus consultées pour les promotions de grade ou d'échelon, les CAP ne seraient plus consultées sur une partie des sanctions disciplinaires. Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élu-es du personnel pour le contrôle du bon déroulement des carrières, les élu-es en seraient réduit-es à examiner les seuls recours sur l'initiative des collègues une fois les décisions prises par leur hiérarchie.

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières, du développement du recrutement local, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait donc une nouvelle étape en détruisant un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires. L'examen paritaire et préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique du fonctionnaire. C'est lui qui le préserve et le défend de tout arbitraire politique ou administratif.

S'il y a bien une instance où la qualité de vie au travail de nos collègues doit être observée de près, c'est bien ici au CHSCT, mais c'est dans ce contexte particulier que nous devons observer la situation. Loin de la bienveillance annoncée médiatiquement, le gouvernement ne cesse de créer l'insécurité psychologique de nos collègues.

Que ce soit dans le second degré, avec une nouvelle réforme du lycée qui remet en cause les dotations horaires par matière, que ce soit dans la démarche de Parcoursup qui déstabilise lycéen et enseignant à la veille du baccalauréat, que ce soit dans la destitution de la capacité à choisir ses méthodes pédagogiques, la logique est toujours la même, déstabiliser le système pour mieux justifier d'une reprise en main par le ministère de l'éducation nationale.

Mais au lendemain du rendez-vous salarial, c'est dans le mépris des justes demandes des agents de la fonction publique que nous sommes. Pas de revalorisation du point d'indice, pas plus que d'échange constructif sur l'avenir des rémunérations. Par contre, il s'agit bien une nouvelle fois pour Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, de rappeler la volonté de mettre en place une rémunération au mérite qui parce qu'il sera individuel, créera inévitablement compétition, conflit, jalousie et mise en cause des collègues entre eux, quand nous savons que les conditions de travail dans nos quartiers populaires réclament cohésion d'équipe, solidarité et souvent abnégation.

Nous engageons nos collègues à affirmer avec force et détermination les choix réfléchis et adoptés par les conseils des maîtres dans le respect de la loi, et à ne pas répondre à des injonctions qui ne seraient

écrites dans aucun texte législatif. Nous rappelons par exemple, que rien ne peut à ce jour contraindre nos collègues à suivre les mêmes progressions, ou à choisir les mêmes méthodes ou manuels.

Nous sommes ces derniers jours alertés par de nombreux collègues, et en particulier par des collègues directeurs ou directrices d'école, de pressions qui sont exercées sur eux dans le but remettre en cause les choix des conseils des maîtres concernant les structures d'école et les choix relatifs au CP et CE1 dédoublés. Nous rappelons que les IEN doivent se positionner dans un travail de réflexion en partenariat avec les écoles et ne doivent en aucun cas imposer un modèle institutionnalisé.

Dans le second degré, ce sont bien évidemment les algorithmes de Parcoursup qui laisseront dans cette période des traces indélébiles teintées de discrimination sociale et territoriale. Les écarts des taux de réponse aux lycéens en fonction de leur lieu de scolarisation sont édifiants. Mais que dire du dernier texte de loi étudié à l'assemblée nationale.

Suite à l'annonce brutale du ministère de supprimer les CIO et de transférer aux régions les délégations régionales de l'ONISEP, la FSU tient à alerter le CHSCTD concernant les conséquences sur le service public rendu aux usagers, et plus particulièrement en ce qui concerne le périmètre du CHSCTD, sur les conséquences sur les conditions de travail et de santé de tous les personnels exerçant dans les CIO.

Cette annonce est une attaque supplémentaire contre les CIO après l'application, ces deux dernières années, de la carte cible en Seine-Saint-Denis avec pour conséquence la fermeture d'un CIO (Bobigny) et la transformation de deux CIO ou antenne (Bondy et Le Blanc-Mesnil) en points d'accueil. La précarisation de ces deux sites se traduit, dès la rentrée 2018, par la perte du DCIO à Bondy, muté et pas remplacé.

Ces annonces sont, pour l'ensemble des personnels (psychologues de l'éducation nationale, directeur.trice.s de CIO et secrétaires), ressenties comme du mépris pour le travail fait.

Les représentant.e.s de la FSU ne peuvent que constater la réalité brutale en terme de conditions de travail et alertent solennellement sur les conséquences pour ces personnels sur leur santé et leurs conditions de travail.

Merci de votre attention.